

rait déjà produit cette effet sans le cas, imprévu par tous les codes de jurisprudence du monde, où un coupable a une petite citadelle pour se cacher et des boulets de 48 pour éconduire huissiers et recors.

REBELLION A QUEBEC.—SAISIES D'ARMES ET DE MACHINES DE GUERRE.—BLOCUS.—PROCLAMATION DE LA LOI PARTIALE.—MOYEN INGENIEUX D'ARRETER LES TROUBLES ET DE SATISFAIRE TOUT LE MONDE.

Il est des gens qui prétendaient que le district de Montréal serait seul favorisé de troubles cette année ; d'autres assuraient que la rébellion nous viendrait de la population canadienne et voilà que les plus fins s'y sont trompés et que la rébellion nous arrive cette année de la citadelle et des premiers officiers du gouvernement. Du reste on a pu voir le détail des causes et des effets de la révolte dans l'article qui précède le présent, ainsi nous ne les répéterons pas ; mais ici, jusqu'à ce jour, les rebelles ont le dessus et tiennent la citadelle et les postes militaires de toute la ville en leur possession ; c'est sans doute cette conspiration dont voulaient parler les journaux américains ; la seule différence est qu'au lieu de Dodge et Theller ce sont Messieurs Bowles et Young qui se trouvent *en force*. Or le bruit avait couru Jeudi que Mr. Aylwin devait aller, à la tête des 3000 canadiens des faubourgs et des 676 miliciens qui ont pétitionné après 1830, qui devaient être armés de bras coupés et de jambes de bois, et conduits par Mr. Laurin, faire l'assaut de la citadelle pour exécuter un mandat d'arrestation lancé par les juges du district contre la personne de Mr. Bowles ; mais le révolté, ayant eu vent de cette expédition, fit soudain fermer les portes et issues de la ville, les fit garnir d'hommes armés et de police-hommes, et fit aussitôt proclamer la loi Partiale. Il était défendu à toute personne ne portant pas physionomie anglaise de passer les portes, sous aucun prétexte, même les jeunes enfans des deux sexes, se rendant à l'école, ne purent pénétrer dans l'intérieur des murs, tandis que tout individu dont le chef se trouvait orné d'une chevelure couleur de carottes, avait libre accès, quelle que fût d'ailleurs sa mine ou son opinion. Pensant que cet état de choses allait continuer, j'avais déjà fait l'acquisition d'une perruque rouge et d'un gallon de sang de bœuf pour me frotter le visage, ce qui devait me donner un air tout-à-fait britannique et servir de passeport. Je filerai là-dessus ma réclamation d'indemnité aussitôt que l'ordre sera rétabli.

Peu d'instans après l'émanation de la fameuse proclamation Mr. le magistrat banal se rendit chez un armurier de la Basse-ville, où il fit faire main basse sur toute espèce d'armes, morceaux d'armes et outils pour faire des armes, ainsi qu'un peu de sable à polir l'acier, que la savante police prit pour une nouvelle espèce de poudre-à-canon. Un petit incident vint récréer le malheureux industriel et lui faire oublier un instant qu'on lui enlevait ses moyens d'existence. Il avait dans sa boutique, pour le réparer, un petit serpent de distillerie ; un des hommes-chiffres l'ayant aperçu, sauta dessus et s'en empara, croyant avoir découvert, pour le moins, une machine infernale. A la question qu'ils posèrent sur l'utilité de cette arme, le brave armurier leur répondit que c'était un fusil de son invention au moyen duquel les balles pouvaient détourner les coins des rues, parcourir en tous sens les rangs d'un bataillon et y faire un affreux carnage. La police étonnée et n'en pouvant plus de saisissement, posa rapidement l'arme meurtrière sur la pile déjà saisie et continua sa recherche, mais il est faux qu'on ait trouvé chez lui soit poudre, soit plomb comme l'ont annoncé quelques journaux anglais qui ne mentent jamais. Un jeune *anglais* avait porté chez cet armurier un fusil pour le faire raccommoder ; sur sa demande on le lui rendit ; chez un autre armurier où se fit hier une autre saisie d'armes, un jeune *canadien* qui apportait un autre fusil brisé et demandait le prix de la réparation nécessaire pour le remettre en état, fut immédiatement privé des débris de son arme et jeté brusquement à la porte par les épaules. C'est conformément à un des articles de la loi partiale !